



**DEMANDE DE FINANCEMENT COLLECTIF
POUR UNE ACTION DE FORMATION
2020**

**Cette demande de financement doit parvenir
au CDF au plus tard 10 jours avant le début
du stage**

Référence dossier :

(cadre réservé au Conseil de la Formation)

ORGANISME DEMANDEUR

Organisme :

N° déclaration d'activité :

N° SIRET :

Adresse :

.....

Code postal : Ville

Tél : Fax :

Courriel :

Personne à contacter :

ACTION DE FORMATION

Intitulé du stage :

.....

Réf. interne OF/action de formation :

Nbre de stagiaires éligibles prévus :

Adresse du Lieu du stage :

Formation collective : OUI NON

Nbre d'heures de l'action :

Nombre de jours de la formation :

Date début : Date fin :

Coût global du stage HT :

Autres financeurs * : OUI NON

Montant sollicité auprès du CDF :

PIÈCES A JOINDRE

➤ Voir au verso.

Je certifie exacts tous les renseignements portés sur ce document et ses annexes sont sincères et conformes.

En cas de contrôle, toute fausse déclaration entraîne le remboursement des sommes indument perçues.

Fait à : Date :

Cachet et signature du demandeur :

* «En aucun cas les cofinancements obtenus ne peuvent dépasser le montant de l'action. Si tel est le cas, l'organisme prestataire doit se rapprocher du Conseil de la Formation pour examiner les modalités de remboursement du trop-perçu. A défaut, le Conseil de la Formation exigera le remboursement par le prestataire des sommes qui lui sont dues au titre du trop-perçu».

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les priorités de formation et modalités de financement définies par le Conseil de la Formation (CDF). Vous pouvez consulter le site de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine : <https://www.artisanat-nouvelle-aquitaine.fr/conseil-de-la-formation/>.

VOTRE DEMANDE :

Votre demande (formulaire original à télécharger sur notre site ci-dessus), complétée et signée par l'organisme de formation, doit impérativement parvenir au CDF par courrier en un seul envoi, accompagnée des documents indiqués ci-dessous, (cf. adresse ci-dessous) au plus tard 10 jours avant le début du stage.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- Le devis indiquant le coût par stagiaire ou convention de formation,
- Le programme pédagogique détaillé par journée de formation
- Le calendrier précis des jours et des horaires de formation,
- La liste nominative des stagiaires participant à la formation : à fournir au plus tard, le jour du démarrage de la formation,
- Extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers (D1) de moins de 3 mois pour chaque stagiaire,
- Pour le(s) gérant(s) de SARL, joindre une copie des statuts de l'entreprise à jour, uniquement de la page 1 à celle qui précise la répartition des parts sociales,
- Pour le conjoint associé : un justificatif d'immatriculation ou de cotisation au régime des indépendants pour l'année en cours,
- Pour l'auxiliaire familial : un justificatif de paiement des cotisations sociales payées par le Chef d'entreprise au nom du stagiaire délivré par l'URSSAF, pour l'année en cours.

Toute demande ne respectant pas ces conditions ne sera pas étudiée.

En fonction du lieu d'implantation des activités de vos stagiaires, votre demande est à envoyer à l'adresse suivante :

CRMA Nouvelle-Aquitaine
Conseil de la Formation
46 rue du Général de Larminat
CS 81423

33073 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05 57 22 57 30 ou
05 57 22 57 32

Mail : conseilformation@artisanat-nouvelle-aquitaine.fr

CRMA Nouvelle-Aquitaine
Conseil de la Formation
19 rue Salvador Allende

86000 POITIERS

Tel : 05 49 88 39 64

Mail : n.demongodin@artisanat-nouvelle-aquitaine.fr

CRMA Nouvelle-Aquitaine
Conseil de la Formation
14 rue de Belfort-CS 71300

87060 LIMOGES Cedex

Tel : 05 55 79 45 02

Mail : a.bourret@artisanat-nouvelle-aquitaine.fr

SON INSTRUCTION :

Si votre demande est éligible au financement du CDF (formations transversales liées au développement de l'entreprise), une notification d'engagement financier vous sera adressée par mail indiquant le montant maximum de l'aide attribuée. Toutes modifications ou annulation, doit être notifiée **par mail** au CDF, avant le début du stage, à défaut le financement sera annulé.

Si votre demande n'est pas éligible, une notification de refus vous sera adressée par courrier. Il vous appartiendra alors de contacter un autre OPCO : <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco> ou le **Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale (FAFCEA)** à l'adresse suivante :

14, rue Chapon CS 81234 – 75139 PARIS Cedex - Tél : 01 53 01 05 22 - Fax : 01 41 43 15 63 ou 01 41 43 15 64
Courriel : accueil@fafcea.com - <http://www.fafcea.com/>